
M.E.S., Numéro 144, Novembre – Décembre 2025

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, novembre - décembre 2025

LE RÔLE DU POUVOIR COUTUMIER DANS LA MOBILISATION DES AGENTS PUBLICS EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT À LA BASE.

Cas des groupements incorporés de la ville de Gbadolite.

par

Guy MANUA BANDEZA

*Chef de Travaux, Institut Supérieur Pédagogique de Mbandaka,
Doctorant en Sciences Politiques et Administratives,
Université de Kinshasa*

Résumé

Ce texte explique que les entités territoriales décentralisées (ETD) en RDC font face à de fortes contraintes de développement, ce qui impose de mobiliser toutes les opportunités disponibles. Dans ce contexte, le pouvoir coutumier a un rôle central à jouer. Grâce à sa légitimité et à son ancrage dans la communauté, le chef coutumier peut fortement mobiliser les ressources humaines locales et orienter les efforts vers les secteurs porteurs, enracinés dans les pratiques locales. Ainsi, son implication est jugée essentielle pour développer la base et devrait être formalisée, reconnue et encadrée par une politique publique participative.

Mots - clés : *pouvoir coutumier, mobilisation, agents publics, développement à la base, groupements incorporés, ville de Gbadolite*

Abstract

This text explains that decentralized territorial entities (ETD) in the DRC face significant development constraints, which necessitates mobilizing all available opportunities. In this context, customary power has a central role to play. Thanks to his legitimacy and his roots in the community, the customary chief can strongly mobilize local human resources and direct efforts toward promising sectors rooted in local practices. Thus, their involvement is deemed essential for grassroots development and should be formalized, recognized, and guided by a participatory public policy.

Keywords : *customary power, mobilization, public agents, grassroots development, incorporated groups, Gbadolite city*

INTRODUCTION

Le pouvoir coutumier figure parmi les forces qui animent le paysage politique de la plupart des pays d'Afrique, dont la RDC. En effet, le pouvoir coutumier, un pouvoir local de nature ontologique, affecte presque toutes les autres sphères de la gouvernance, partout où il est présent.

Seulement, les apports de ce pouvoir dans la gouvernance publique ne sont pas généralement bien circonscrits, laissant souvent apparaître que l'aspect conflictuel de sa cohabitation avec le pouvoir d'Etat moderne.

Dans le cas de la RDC, et depuis leur première rencontre, plusieurs constats peuvent être établis, à savoir : la confrontation, la domination et la collaboration.

En effet, et comme il est de coutume quand deux pouvoirs se rencontrent sur un même espace, il en découle généralement une confrontation qui peut tourner à l'avantage de l'un des protagonistes et lui permettre de dominer l'autre. Toutefois, et selon le principe qui veut que toute guerre se termine toujours par une négociation, les protagonistes parviennent généralement à un *modus vivendi*, gage d'une collaboration.

Et c'est justement dans cette collaboration que le pouvoir coutumier dispose des atouts que devrait capitaliser l'Etat, surtout dans le contexte d'une gouvernance décentralisée où les entités traditionnelles sont des parties prenantes.

Mais les vagues qui submergent, de temps à autre, cette collaboration entre le pouvoir coutumier et le pouvoir moderne semblent confirmer le regain d'un antagonisme latent qui prévaut toujours entre les deux. Et cette situation fragilise l'élan du développement, à la base. D'où la question de savoir comment organiser cette cohabitation pour favoriser le développement à la base.

Cette étude s'inscrit donc dans la perspective de recherche d'une réponse satisfaisante à cette interrogation, laquelle n'est possible qu'à travers une rationalisation des atouts du pouvoir coutumier.

Pour cela, nous avons circonscrit la nature et les particularités du pouvoir coutumier en RDC (i), retracé les péripéties qui ont conduit l'évidence qu'est le pouvoir coutumier à la résilience (ii), relevé les apports de ce pouvoir dans la consolidation de l'Etat en RDC (iii) et envisagé la rationalisation des atouts du pouvoir coutumier (iv).

I. NATURE DU POUVOIR COUTUMIER

Les entités coutumières sont, par nature, des pouvoirs locaux ayant une origine ontologique. Ainsi deux éléments caractérisent le pouvoir coutumier, à savoir la dimension locale et l'origine ontologique.

1.1. Le pouvoir coutumier : un pouvoir local

La notion de pouvoir local se réfère à l'espace géographique de son exercice. Et cet espace peut correspondre à plusieurs réalités, étant donné que la circonscription du pouvoir local par opposition au pouvoir central peut le faire correspondre au niveau provincial, urbain, communal, etc.

Mais, pris comme un pouvoir qui s'exerce dans une communauté traditionnelle, il peut alors être confondu avec le pouvoir coutumier.

Parlant du pouvoir coutumier, Mulumbati Ngasha estime que : "c'est celui exercé au sein des systèmes politiques traditionnels, c'est-à-dire ceux qui connaissent déjà un certain degré de différenciation structurelle et qui ont atteint le stade de la culture politique de sujétion. La culture politique de sujétion est considérée essentiellement comme une culture politique du donné ; les membres du système politique n'ont presque pas conscience de leur droit, c'est-à-dire, des devoirs du système à leur égard¹".

Le pouvoir local est donc caractérisé par le binôme commandement-obéissance qui appelle sanction. Celle-ci peut être positive ou négative. La sanction positive se traduit par les récompenses (promotion, nomination, ...) et la sanction négative renvoie souvent à la coercition.

En analysant le pouvoir local dans sa théorie sur les institutions, Maurice Hauriou estime que : « celles-ci n'existent qu'au niveau central de l'Etat. Cette théorie est tributaire du jacobinisme français pour qui les institutions au niveau local constituent tout simplement un instrument de consolidation du pouvoir central.

En d'autres termes, ces institutions ne sont pas dotées d'une autonomie comme dans la tradition américaine où le pouvoir local se fonde sur l'autonomie de la communauté locale.

Cette divergence dans la perception du pouvoir local soulève le paradoxe même du gouvernement local. En fait, au sens de la théorie de la modernisation politique, le gouvernement local apparaît comme une étape arriérée dans l'évolution politique, qui s'est caractérisée par l'émergence d'un pouvoir central quand l'Etat moderne est né au sortir du féodalisme.

Pendant, le même gouvernement local apparaît aujourd'hui comme une manifestation des institutions et des valeurs démocratiques². »

Comme on peut s'en apercevoir, gouvernement, institution, pouvoir ou administration locale peuvent exister comme négation à la soumission à un pouvoir supérieur. C'est le cas de certaines entités sécessionnistes qui cherchent à se soustraire du pouvoir central en revendiquant leur autodétermination. Mais, il peut en exister également là où les options décentralisatrices ou fédéralistes sont en pratique.

C'est le cas de la RDC, dont les pouvoirs ou les institutions locales s'inscrivent dans le cadre du processus de la décentralisation du pouvoir, pour qu'on distingue respectivement le pouvoir central, provincial et local.

Dans cette étude, le pouvoir local correspond au pouvoir coutumier exercé dans les groupements incorporés, d'autant plus que chaque coutume est spécifique à chaque milieu local.

Il sied de rappeler que chaque entité coutumière, en l'occurrence, le groupement, a une histoire particulière ou une légende concernant son origine. Mais elles ont, en commun, le fait que ces origines sont presque toutes mythiques.

1.2. Le pouvoir coutumier : un pouvoir ontologique

D'une façon générale, les organisations humaines tirent leurs origines des besoins exprimés par leurs membres. Ces aspirations peuvent être de plusieurs natures.

Mais, en Afrique, les monarchies, les empires, les royaumes, les chefferies, les groupements, etc., ... tels qu'ils ont existé et existent aujourd'hui, connaissent essentiellement deux origines : soit ce sont des empires de conquête ou d'occupation, soit leur origine est mythique.

¹ MULUMBATI NGASHA, *Sociologie politique*, Ed. Africa, Lubumbashi, 1998, p.41.

² HAURIOU M. cité par LUBANZA MUKENDI, « Question du pouvoir local et l'administration locale dans les projets de société des partis politiques : MLC, PPRD et UDPS », in *Actes de colloque sur la décentralisation*, Kinshasa, ISDD, Septembre 2005, p.66.

En effet, dans ces entités traditionnelles, les populations se reconnaissent dans un ancêtre commun. Il aurait été celui à qui un esprit, un homme mystérieux ou un "ange" serait apparu et à qui ce dernier aurait ordonné la fondation d'une entité qui pouvait être un groupement, une chefferie ou un empire.

C'est le cas de la plupart des traditions fondatrices des groupements de la RDC, qui leur confèrent une origine ontologique.

Toutefois et malgré cette similitude d'origine, chaque entité traditionnelle renferme des spécificités qui lui sont propres.

1.2. Les spécificités du pouvoir coutumier

Le pouvoir coutumier regorge des spécificités qu'on ne retrouve pas dans d'autres types de pouvoir. Il s'agit notamment de l'hérédité des charges publiques, l'absence d'alternance au pouvoir, le culte et la sacralisation de personnes. Elles constituent des facteurs contraignants du pouvoir coutumier. Bien plus, ces pratiques garantissent la légitimité du pouvoir coutumier. D'où leur reconnaissance comme entité décentralisée conformément à la Constitution du 18 février 2008 de la République Démocratique du Congo.

1.2.1. L'hérédité des charges publiques

L'hérédité des charges publiques prévoit que le pouvoir soit transmis d'un individu à un autre selon le lien de sang. C'est-à-dire que la condition primordiale d'accession au pouvoir demeure le lien de sang. À ce propos, Mambi Tunga souligne que, dans cette logique, « le pouvoir est prédestiné à une famille qui en disposera suivant les critères coutumiers, notamment la primogéniture, la parenté perpétuelle et la succession positionnelle (...). Il définit la parenté perpétuelle comme le fait que « celui qui accède au pouvoir devient le parent de la branche au pouvoir et de ses sujets. Tandis que la succession positionnelle qui y est souvent combinée exige que l'accession au pouvoir obéisse à la règle qui tient compte de la position de la famille du candidat au sein du lignage cheffal³. »

En RDC, ces pratiques sont bien vivantes. En effet, dans ces entités, on ne devient pas chef simplement en le souhaitant ou en étant vainqueur aux élections au suffrage universel.

Les groupements incorporés de la ville de Gbadolite, bien que devenus des entités d'une ville, jouissent pleinement de ces prérogatives coutumières. Ces conditions sont admises par toute la communauté qui y participe par ailleurs, légitimant ainsi cette procédure d'accession au pouvoir. Cette situation permet à la population d'adhérer à ce mode de gouvernance et garantit sa soumission aux orientations de son chef.

Ces différentes procédures ne prévoient pas de durée pour celui qui accède au pouvoir, rendant ainsi inexistante la notion d'alternance.

1.2.2. L'absence d'alternance au pouvoir

Dans le pouvoir traditionnel, notamment dans les groupements, le pouvoir du chef ne connaît pas de limitation de mandat. Un chef accède au pouvoir et y demeure généralement jusqu'à sa mort ; les autres circonstances de fin de règne, en l'occurrence, le poids de l'âge et la contestation, étant rares.

En réalité, le règne au trône ne prend fin qu'avec la mort, l'incapacité par le fait de l'âge et la contestation par les administrés ne constituent qu'une exception mineure.

Dans le groupement, le chef qui accède au pouvoir est réputé doté des capacités supérieures à celles du commun des mortels.

À ce titre, et comme médiateur entre les vivants et les morts, il est appelé à veiller sur toute la communauté jusqu'à sa mort. Le pouvoir traditionnel ne connaît donc pas le principe d'alternance, comme il en est le cas en démocratie.

Mais, à observer de près, ce principe d'absence d'alternance tend à dépasser le cadre du pouvoir traditionnel en Afrique pour s'imposer à l'exercice de tout pouvoir.

En effet, qu'il s'agisse du pouvoir politique, religieux, socioculturel, ..., ceux qui y accèdent ne sont généralement pas disposés à le céder à des éventuels remplaçants. Le tripatouillage des constitutions pour se maintenir au pouvoir, la scission des Églises (surtout celles de nouvelle génération), la dislocation des groupes socioculturels (orchestre de musique, organisation syndicale...) sont les manifestations les plus tangibles.

C'est la preuve de l'invincibilité de ce principe du pouvoir traditionnel, lequel consacre le culte de son détenteur.

³ MAMBI TUNGA-BAU, H., *Op.cit.* p. 28

1.2.3. Le culte et la sacralisation de la personne du chef

Dans les groupements, la personne du chef coutumier est vouée à un véritable culte. Une sorte de vénération dans la mesure où il est le seul vivant qui entre légitimement en contact avec les morts.

On prétend qu'il est l'homme qui décide de la vie ou de la mort de ses sujets, et que l'abondance de la production agricole annuelle dépend de lui. En effet, il implore généralement les ancêtres dont il est le représentant au milieu des vivants.

Le culte de la personne du chef et la sacralisation de son pouvoir sont de mise jusqu'à sa mort, dont les obsèques sont marquées par des cérémonies magico-religieuses.

En effet, enterrer la dépouille d'un chef coutumier se déroule généralement à l'insu du grand public. La raison semble être l'ensevelissement vivant de certaines personnes avec le chef.

Loin d'être un fantasme d'une autre époque, les chefs coutumiers font encore l'objet de vénération dans nos sociétés coutumières, surtout celles qui sont fortement structurées.

Le culte de personne peut à juste titre être considéré comme le ciment qui fonde et légitime le pouvoir traditionnel ; s'y dérober reviendrait à faire effondrer toute cette structure sociale. Car, saper les bases familiales du pouvoir dans les entités politico-administratives traditionnelles reviendrait, sans doute, à ébranler la base de l'administration territoriale du pays.

La sacralisation du pouvoir est explicitement décrite par Tshungu Bamesa, qui écrit : « C'est au Mfumu a dikanda qu'échoit la fonction d'officiant du culte des ancêtres qu'il représente. » C'est l'incarnation du pouvoir, de l'autorité et de certaines fonctions reconnues aux ancêtres. Le culte des ancêtres, avec lesquels le commun des mortels n'entre pas en contact direct, est sans conteste réservé au chef, qui incarne tous les pouvoirs : magiques, religieux, politiques, ainsi que les fonctions de représentation des ancêtres. Le chef est détenteur d'un pouvoir multiple, source de vénération. »⁴

Comme on peut s'en convaincre, toutes ces particularités organisationnelles des entités de base, notamment dans le groupement, constituent des facteurs favorisant la mobilisation des membres de la communauté, même pour des activités de développement de l'État.

Ces spécificités, moteur de sa résilience, sont aussi bien des atouts du pouvoir coutumier que des contraintes de gouvernance.

II. LA RÉSILIENCE DU POUVOIR COUTUMIER

La résilience est définie comme la capacité d'une personne ou d'une société à résister à une épreuve brutale et à en tirer parti pour se renforcer. Elle désigne également la capacité d'un système à absorber une perturbation, à se réorganiser et à continuer à fonctionner de la même manière qu'auparavant. Le groupement, en tant qu'entité coutumière, en a réellement fait preuve tout au long de sa longue existence.

En RDC, à titre indicatif, qu'il s'agisse des guerres intercommunautaires, de la colonisation, des régimes dictatoriaux ou des régimes démocratiques, le groupement a fait montre d'une résistance et d'une adaptation remarquables, pour continuer à exister. Les confrontations avec le pouvoir de l'État moderne sont les plus marquantes.

En effet, le colonisateur, en arrivant, a entrepris la déstructuration des instances du pouvoir traditionnel, comme on peut le constater à travers les méthodes violentes utilisées pour asseoir sa domination. Mais ces intrusions ont buté sur la solidité du pouvoir coutumier et ont conduit le pouvoir colonial à reconnaître la légitimité légale de cette gouvernance. Ce qui s'est soldé par la signature des accords entre les chefs coutumiers et les colonisateurs.

Après l'indépendance du pays, les attaques contre le pouvoir coutumier ont continué. C'est ainsi que, pendant la deuxième République, la centralisation instaurée par le président Mobutu a supprimé l'autonomie dont jouissaient les chefferies.

Sous le régime de la loi n°73/015 du 5 janvier 1973, portant organisation territoriale et administrative de la république du Zaïre, les entités coutumières ont été supprimées. Ici encore, la loi n'a pas connu une réelle application. Car la permutation des chefs coutumiers qu'elle préconisait ne fut pas effective.

Dans le cas des groupements incorporés de la ville de Gbadolite, même le pouvoir autoritaire n'a pu réduire au silence leur règne. Au contraire, le pouvoir des chefs de groupement a été mis à contribution pour asseoir les fondements de la ville.

⁴ TSHUNGU BAMESA M., cite par MAMBI, *Op.cit.*, p.33.

Cette résilience du pouvoir coutumier a été observée également par Claude-Hélène. En effet, dans son étude portant sur les autorités traditionnelles et l'État moderne en Afrique subsaharienne au début du 21^{ème} siècle, il souligne que : « Au lendemain des indépendances, les nouvelles *élites* africaines voyaient dans les rois et les chefs les reliques d'un passé qu'il leur appartenait d'abolir.

Les nationalistes qui assurèrent le passage de la domination coloniale à l'indépendance étaient sortis des écoles, et l'avènement de la modernité les enthousiasmait. Leur objectif était un changement radical de la société. Les chercheurs de l'époque qui écrivaient sur la période et sur ces acteurs partageaient la même vision des choses (...).

Pour cette génération, la chefferie, auxiliaire et instrument du colonialisme, n'offrait plus qu'une caricature de ce qu'étaient les royautes avant la colonisation. À l'époque, on opposait systématiquement une *modernité* incarnée par l'État à une *tradition* symbolisée par les chefs, comme deux mondes complètement étrangers l'un à l'autre.

Aujourd'hui, les bouleversements survenus retiennent l'attention des chercheurs. Depuis les années 1980, le regard porté sur les deux pouvoirs a changé. Auparavant l'attention des anthropologues, des politologues et des historiens se dirigeait vers les processus de formation et de construction de l'État moderne en Afrique. L'attention des chercheurs s'oriente de plus en plus vers ce phénomène inattendu qu'est la reviviscence, dans un contexte nouveau et sous des formes évidemment inédites, des royautes et des chefferies. Au-delà même de la cohabitation entre deux pouvoirs aux assises dissemblables, voire antinomiques, c'est la question de leur mise en contact et d'un processus d'incorporation réciproque (...) qui est aujourd'hui à l'ordre du jour (...)⁵.

Toutefois, cette résilience n'est pas stérile, le pouvoir coutumier dispose des atouts, susceptibles d'être exploités pour consolider le développement national.

III. APPORTS DU POUVOIR COUTUMIER POUR LE DÉVELOPPEMENT À LA BASE

Dans sa conception et son organisation, le pouvoir coutumier renferme aussi bien des opportunités que des inconvénients. Nous circonscrivons, dans les points qui suivent, ses opportunités qui devraient être exploitées par le pouvoir d'État.

3.1. Les opportunités de la gouvernance coutumière

Dans le processus de la décentralisation dans de nombreux pays, les chefs traditionnels jouent un rôle majeur dans la gouvernance locale et la prise de décision au niveau communautaire. Ce qui constitue des opportunités à capitaliser. Parmi ces opportunités, nous pouvons notamment citer la conservation des valeurs culturelles, la médiation et résolution des conflits ainsi que la mobilisation des membres de la communauté.

3.1.1. La chefferie : une instance de conservation des valeurs culturelles

Les chefs traditionnels sont souvent considérés comme des gardiens de la culture, de l'histoire et des traditions d'une communauté. Leur rôle peut contribuer à préserver et à promouvoir l'identité culturelle locale, en veillant à ce que les décisions prises au niveau local tiennent compte des valeurs et des coutumes traditionnelles.

Les valeurs culturelles suivantes sont dispensées par les tenants de la tradition :

- le respect de la famille et du bien d'autrui ;
- le respect et les considérations envers les anciens ;
- l'initiation des jeunes en vue d'un âge adulte responsable ;
- la protection de l'environnement ; etc.

Concernant principalement la protection de l'environnement, un sujet au cœur des préoccupations mondiales, le pouvoir coutumier se présente comme un partenaire crucial, capable d'assurer l'adhésion des communautés riveraines des forêts menacées à des politiques publiques de conservation de la nature.

Au sujet de cette thématique, Josée Fonu Anahendo rappelle que : « les forêts classées à l'instar des parcs et réserves sont régies et réglementées par l'État qui pose les bases de l'exploitation forestière avec une panoplie de mesures, lois et codes. Les forêts sacrées sont en principe protégées par les coutumes et les chefs traditionnels.

⁵ PERROT C.-H., « Les autorités traditionnelles et l'État moderne en Afrique Subsaharienne au début du XXI^{ème} siècle », in *Cadernos de Estudos Africanos*, 16/17, 2009, pp.2-3.

Pour ce qui est de la gestion des forêts sacrées, la grande majorité de ces dernières constituent des espaces à vocation de protection. Le système de gestion est basé sur le respect de la tradition, des interdits et du pouvoir des dignitaires. La gestion des forêts sacrées procède d'un modèle typiquement traditionnel. Elle est basée essentiellement sur des interdits. Or, un système de conservation fondé simplement sur des craintes ne peut être que fragile avec le temps par brassages socioculturels et l'évolution des mentalités. Il faut aussi déplorer le fait que certaines sanctions traditionnelles à l'encontre de ceux qui violent la forêt sacrée sont une violation aux droits fondamentaux de l'homme.⁶ »

Ce rappel met en relief l'apport du pouvoir coutumier dans la gestion des problèmes cruciaux contemporains et la nécessité de rationaliser cette opportunité. La gestion de terres et la conservation de la nature, qui sont assurées par le chef coutumier, devraient être encouragées et encadrées par une politique publique participative en vue de promouvoir le développement à la base.

3.1.2. Les chefs coutumiers, médiateurs dans les conflits

Les chefs traditionnels sont respectés en tant qu'autorités morales et sont souvent sollicités pour résoudre les conflits et les différends au sein de la communauté.

Il faut rappeler, avec Bartory et Vircoulon, que : « les chefferies étant institutionnalisées et politisées, elles ont toujours été impliquées dans les « grands » et « petits conflits » en RDC depuis 1960 et probablement avant. Du fait de leur rôle dans la gestion des terres, de leur politisation et de l'éthnicisation du politique, elles sont toujours présentes dans le paysage conflictuel congolais.⁷ »

Mais aujourd'hui, leur rôle, comme médiateur dans la résolution des conflits, a dépassé les frontières communautaires pour s'étendre au niveau national, voire international.

En effet, disposant des personnes ressources dans sa cour, le chef coutumier a à sa disposition des informations sur l'arbre généalogique, les pouvoirs des différents clans et villages (même en dehors de sa juridiction), les limites des terres. Bref, il dispose d'informations relatives à l'histoire socioculturelle des communautés habitant une aire géographique donnée. Cette base de données le rend apte à régler toute sorte de différends pouvant survenir dans la société et à promouvoir ainsi la cohésion sociale.

À titre illustratif, on peut épingler les rôles des chefs coutumiers dans la résolution des conflits à l'est de la RDC, dans l'espace Kassaï, etc. Dans ce cadre, nous pouvons souligner le rôle joué par les chefs coutumiers dans l'apaisement de la crise provoquée par le mouvement des éleveurs Mbororo dans la province du Nord-Ubangi.

Ainsi, le pouvoir coutumier, notamment celui détenu par les chefs des groupements incorporés de la ville de Gbadolite, peut réellement contribuer au développement à la base s'il est bien rationalisé.

IV. LA RATIONALISATION DU RÔLE DE POUVOIR COUTUMIER DANS LA MOBILISATION DES AGENTS PUBLICS

Les contraintes de développement auxquelles sont confrontées les entités locales en RDC militent en faveur d'une mobilisation tous azimuts de toutes les opportunités pour être surmontées et conduire à une gouvernance rationnelle.

Donc si l'origine et les spécificités du pouvoir coutumier constituent des contraintes, ils peuvent être rationalisés et transformés en atouts au même titre que les valeurs culturelles et la résolution des conflits que ce pouvoir coutumier apporte à l'État moderne.

S'agissant principalement de la mobilisation des ressources humaines, l'autorité coutumière, comme personnalité emblématique et symbole de l'existence de sa communauté, dispose de larges pouvoirs de mobiliser les membres de celle-ci.

En effet, il a le pouvoir de solliciter auprès des ancêtres les bénédictions aussi bien collectives qu'individuelles. En cette qualité, ses recommandations, ses orientations et autres visions sont évidemment suivies et respectées par ses administrés. Ce qui lui donne des capacités de mobilisation incontestables. Ainsi toute politique publique conçue avec son concours a toutes les chances d'aboutir, une opportunité à rationaliser.

Ainsi, dans le cadre du développement à la base, le chef coutumier devrait être mis à contribution pour déterminer les sites agricoles, les forêts à protéger et autres espaces propices aux infrastructures

⁶ J. FONU ANAHENDO, « Dégradation des forêts sacrées à Lukumbe en République Démocratique du Congo. Conservation de la nature versus survie humaine », in Shomba Kinyamba Sylvain, *Contingences sociales en RDC. Etude de quelques expériences ciblées*, L'Harmattan, Paris, France, 2022, 207.

⁷ J. BATTORY, T. VIRCOULON, « Les pouvoirs coutumiers en RDC : institutionnalisation, politisation et résilience », Notes de l'IFRI, Ifri, mars 2020, p.19.

d'apprentissage et de formation. Les secteurs d'activités compatibles aux traditions et pratiques de sa communauté devraient aussi être retenus sur base de ses conseils, comme garant des valeurs traditionnelles.

Tout compte fait, le rôle du chef coutumier dans la promotion du développement local est essentiel et devrait être promu et encadré, à travers une politique publique participative.

CONCLUSION

Ayant constaté les difficultés que rencontre le développement à la base, dans les entités locales d'inspiration traditionnelle, nous avons initié cette étude en vue de dégager les voies pour les surmonter.

En effet, la déclinaison de la décentralisation dans certains milieux présente des particularités, notamment dans les groupements incorporés, et se heurte à des contraintes endogènes qui relèvent d'une autre logique de gouvernance.

Il faut rappeler que la décentralisation est un mode de gouvernance qui prône la participation alors que la gouvernance traditionnelle qui est de mise dans les groupements incorporés baigne dans la logique de la soumission. Ce qui nécessite la mise en contribution des autorités traditionnelles pour donner des orientations à leurs administrés. C'est notamment en matière de formation ou d'apprentissage des métiers susceptibles de promouvoir le développement local.

Nous avons ainsi préconisé l'implication du pouvoir coutumier comme solution. Car, avec cette collaboration, nous pouvons confier à ce dernier des nouvelles missions. Ce qui permet de rationaliser cette gouvernance et d'assurer ainsi une cohabitation apaisée avec les structures modernes de gestion de cette entité essentielle dans la consolidation de la nation.

BIBLIOGRAPHIE

- MULUMBATI NGASHA, *Sociologie politique*, Ed. Africa, Lubumbashi, 1998.
- LUBANZA MUKENDI, « Question du pouvoir local et l'administration locale dans les projets de société des partis politiques : MLC, PPRD et UDPS », in *Actes de colloque sur la décentralisation*, Kinshasa, ISDD, Septembre 2005.
- MAMBI TUNGA-BAU, H., *Op.cit.* p. 28
- TSHUNGU BAMESA M., cite par MAMBI, *Op.cit.*, p.33.
- PERROT C.-H., « Les autorités traditionnelles et l'État moderne en Afrique Subsaharienne au début du XXI^{ème} siècle », in *Cadernos de Estudos Africanos*, 16/17, 2009.
- J. FONU ANAHENDO, « Dégradation des forêts sacrées à Lukumbe en République Démocratique du Congo. Conservation de la nature versus survie humaine », in Shomba Kinyamba Sylvain, *Contingences sociales en RDC. Etude de quelques expériences ciblées*, L'Harmattan, Paris, France, 2022.
- J. BATTERY, T. VIRCOULON, « Les pouvoirs coutumiers en RDC : institutionnalisation, politisation et résilience », Notes de l'IFRI, Ifri, mars 2020.